



Propos liminaires de la CGT lors du Comité technique ministériel du 6 avril 2016

Ce comité technique se tient dans un contexte d'insécurité sociale généralisée caractérisée par :

Des attaques toujours plus fortes contre les droits et garanties des salariés, bien sur comme le projet de loi « travail » mais aussi la mise en œuvre de PPCR (rémunération et déroulement de carrière) et du dispositif Rifseep. Mais aussi attaques contre le temps de travail comme préconisé dans le rapport « Laurent » (journées de congès, autorisation d'absence..), ou encore le non respect des engagements pris pour les non titulaires de l'Insee, Mme Hervian y reviendra. Les salariés ne sont pas dupes et se sont encore retrouvés dans l'action hier et convergerons avec la jeunesse, les privés d'emplois et les retraités, dans de grandes manifestations et rassemblements samedi prochain.

Des attaques toujours plus fortes contre les missions de services public par l'affaiblissement de la puissance publique. RéATE, Réforme territoriale, loi NoTRE, plans stratégiques autant de réformes qui démantèlent le service public.

Des attaques toujours plus fortes contre la démocratie sociale, contre la démocratie au travail. Dans le public comme dans le privé, avec l'inversion de la hiérarchie des normes où comme dans la fonction publique ou à bercy le non respect de la loi sur la modernisation du dialogue sociale. Mise en œuvre autoritaire d'accords non signés majoritairement comme PPCR ou du plan égalité (bercy). C'est aussi le non respect des instances représentatives des personnels notamment les CHSCT (jusqu'à la démission des mandatés) qui imposent de nombreux recours juridiques à la Douane par exemple. M. Fichten y reviendra. Refus d'ouvrir de réelles négociations sur de nombreux sujets pourtant prévu par la loi et précisément sur les conditions et l'organisation du travail.

Des entraves à l'activité syndicale comme la répression contre les 8 salariés syndicalistes de Goodyear mais aussi dans notre champ professionnel où des frais ne sont pas ou mal remboursés, où la pression hiérarchique est forte sur les agents en absence syndicale en lien avec les sous effectifs chroniques dans les services. Mais aussi le ralentissement de carrière pour les militantes et militants ne bénéficiant pas du statut de permanents ou quasi permanents.

Ce sombre tableau se complète par des décisions ministérielles à géométrie variable, comme celle de M sapin s'agissant de la retenue à source qui était il y a quelques mois réticent sur sa mise en œuvre. M Vadebout y reviendra. Ou des décisions soumises et aliénées par l'interministérialité, comme celles de M Macron concernant l'avenir de la DGCCRF.

Les **décisions directionnelles sont suicidaires** s'agissant de l'exercice même des missions et sur les doctrines d'emploi. Que dire des jeunes personnes qui effectuent leur services civiques (573 euros par mois) à la DGFIP où ceux qui sont recrutés sans concours et qui sont affectés sans formation dans les services d'accueil... Nos propos tenus au CTM du 14 décembre et ceux tenus au groupe de travail du 5 février sont toujours valides s'agissant d'un des points à l'ordre du jour.

La fusion des régions n'est pas toute la réforme, il y a aussi les conséquences désastreuses de la loi NoTRE (fusion des communautés de communes), mais aussi de la RÉATE qui sont toujours d'actualité. Si la réforme territoriale est valide depuis le 1er janvier 2016, trois ans sont prévus pour sa mise en œuvre. Nous réitérons notre demande de moratoire et l'ouverture immédiate de négociations qui couvrent le champ des ministères économiques et financiers y compris pour les agents « Finances » de toutes les directions inter-ministérielles, comme nous l'avons rappelé hier à M. Macron. Nous ne pouvons plus nous contenter d'un agenda institutionnel classique au regard des enjeux de la période et à la très forte dégradation des conditions de travail.

Nous souhaitons donc engager de véritables concertation, voire négociations, sur les droits et garanties de l'ensemble des agents quelque soit leur statut, dont ceux impactés par les réformes, mais aussi sur un plan de recrutement massif et demandons que le cycle de discussions prévu sur les missions de contrôle s'engagent au plus vite. En effet, l'actualité « Panama paper » illustre l'urgence de réhabiliter ces missions essentielles. M. Vadebout y reviendra.

Nous interviendrons plus précisément pour chaque point à l'ordre du jour.

Paris, le 6 avril 2016.